

PESP a servi à payer les coûts d'exploration des terres du Canada, c'est-à-dire des terres situées tant à l'intérieur du pays qu'à large de ses côtes. Les contributions en matière d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières de l'Alberta, province où s'exerce le plus clair des activités pétrolières de l'Ouest canadien, sont financées par le programme d'encouragement du secteur pétrolier de l'Alberta. En vertu de l'entente que le Canada et l'Alberta ont conclue en septembre 1981 sur la fixation des prix de l'énergie, l'Alberta administre et verse les stimulants à l'industrie même aux termes d'un programme visant les activités déployées au sein de cette province.

**Énergie nucléaire.** Le rapport d'examen de l'industrie nucléaire a été diffusé en août 1982, afin de susciter une meilleure compréhension du potentiel nucléaire et d'établir une base pour l'étude des questions liées à l'offre et à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il indique que les perspectives à long terme de l'industrie nucléaire sont favorables et que le Canada aura besoin d'une industrie capable de construire de nouveaux réacteurs dans les années 90.

### 11.2.2 Remplacement du pétrole

Le programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP), lancé dans l'ensemble du pays en mai 1981, a été conçu pour ramener la consommation de pétrole à 10 % du volume total d'énergie utilisée dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel, d'ici à 1990. Les subventions offertes couvrent jusqu'à 50 % des coûts admissibles de conversion des systèmes de chauffage du pétrole au gaz naturel, à l'électricité, au propane ou à des sources de chaleur renouvelables comme le bois et l'énergie solaire, à concurrence de \$800 (\$5,500 dans le cas des immeubles à logements multiples). La valeur cumulative des 417,258 subventions du PCRP octroyées au cours des années financières 1981-82 et 1982-83 atteignait \$283,3 millions. Pendant l'année financière 1981-82, une somme de \$132,0 millions a été dépensée à ce titre, ce qui représentait un total de 191,916 subventions ainsi réparties: 83,312 pour les conversions au gaz; 71,865 pour les conversions à l'électricité; 33,583 pour les conversions au bois; 2,310 pour les conversions au propane et 846 pour d'autres modes de conversion. En octobre 1983, une entente a été conclue au sujet des modalités d'une étude de faisabilité à frais partagés (\$125,000) sur l'utilisation du propane et du gaz naturel comme succédanés du pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest.

En février 1983, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait sur pied deux programmes d'aide à la conversion des véhicules au gaz propane; il s'agissait des éléments constitutifs d'un programme fédéral d'encouragement à l'emploi de carburants de substitution. Le programme de contribution pour les postes de ravitaillement en gaz naturel prévoyait le versement d'une contribution imposable et maximale de \$50,000 à 125 exploitants de stations-service qui vendraient du gaz naturel au public. Le programme

des véhicules au gaz naturel avait pour objet d'encourager l'utilisation du gaz naturel comme carburant par une contribution de \$500 à valoir sur la somme estimative de \$1,800 qu'il en coûte pour convertir un véhicule au gaz naturel.

### 11.2.3 Économies d'énergie

En octobre 1982, un programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE) était annoncé. Aux termes de ce programme, le fédéral devrait assumer une part du coût de diverses études techniques et de divers projets destinés à faire la démonstration des méthodes de réduction de la dépendance vis-à-vis du pétrole dans les collectivités éloignées et non desservies par un réseau électrique ou un gazoduc. On a estimé que 268 collectivités et 137,000 citoyens bénéficieraient du programme en question.

**PITRC.** Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) a aidé près de 2 millions de ménages à rendre leurs maisons plus efficaces sur le plan énergétique. Les subventions du PITRC (qui se chiffraient chacune à un maximum de \$500) ont totalisé \$570 millions à venir jusqu'à mai 1983. En outre, ce programme a permis au public de mieux comprendre l'importance des économies d'énergie sous toutes leurs formes.

Au milieu de 1982, le fédéral a adjugé un contrat de \$490,000 pour la réalisation d'une étude pilote ayant pour objet de tester et d'affiner les éléments d'un programme de démonstration de résidences superéconomiques en énergie (PDRSE). Ce programme était censé fournir de l'aide à la construction d'un maximum de 300 maisons énergétiquement efficaces dans l'ensemble du Canada au cours d'une période de deux ans prenant fin en 1984. En septembre 1983, 270 constructeurs avaient été choisis à travers le Canada pour construire ces maisons, appelées R-2000, dans la seconde phase du programme PDRSE.

**Projets fédéraux-provinciaux.** Le fédéral a affecté \$113 millions à des projets fédéraux-provinciaux de démonstration devant être réalisés entre 1979 et 1984. Ces projets ont couvert de nombreuses applications d'économie d'énergie dans l'industrie et dans les secteurs de la construction et du transport.

Un rapport de 1982 sur le programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) indiquait que l'efficacité énergétique s'est accrue, au total, de 15,4 %. Cette amélioration est intervenue au cours de la période 1972-82, principalement grâce à des mesures peu coûteuses. L'industrie a dépassé jusqu'ici son objectif de 1980, qui s'établissait à une économie d'énergie de 12 %, et elle continue de tendre vers l'objectif de 23 % qu'elle se propose d'atteindre en 1985.

**Recherche et développement énergétiques.** Le fédéral a reconfirmé son engagement dans le domaine de la recherche et du développement énergétiques. Un accroissement de \$31 millions des affectations étatiques dans ce domaine en a porté le total à \$333 millions pour l'année financière